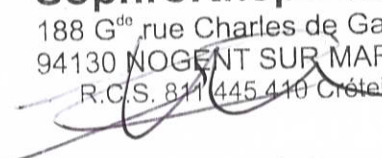


7. Différends

Toute contestation ou différend relatifs à l'interprétation ou l'exécution de la Convention est de la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL.

Fait en double exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties,

A NOGENT SUR MARNE, Le 22/05/2018

Pour l'Organisme de Formation
SophroKhepri SAS
188 G^{de} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil

Evelyne REVELLAT, Présidente

Pour le Bénéficiaire

Marie Clara De ARAUJO

Le stagiaire connaîtra le protocole complet, il sera en mesure de rassembler les mouvements des deux premières journées et de la troisième journée.

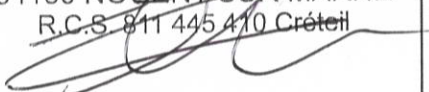
Un contrôle sera réalisé à l'issue de cette formation avec l'objectif de conduire un travail complet en réflexologie plantaire thaïe dans un temps d'1h30 à 1h45.

A NOGENT SUR MARNE,

Le 22/05/2018

Pour l'Organisme de Formation **SAS**

188 G^{de} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S 811 445 410 Créteil


Evelyne REVELLAT, Présidente

Pour le Bénéficiaire

Marie Clara De AROUJO

Article 22 : Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VII - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 23 : Publicité

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de **SOPHROKHEPRI** et sur son site Internet.

Fait à NOGENT SUR MARNE le 22/05/2018
Affiché dans les locaux et remis au stagiaire
SOPHROKHEPRI

SophroKhepri SAS

188 G^{de} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil

